

ENQUETE PUBLIQUE « PARC ÉOLIEN SAINT BON »

A l'attention de Monsieur le Préfet de la Marne,

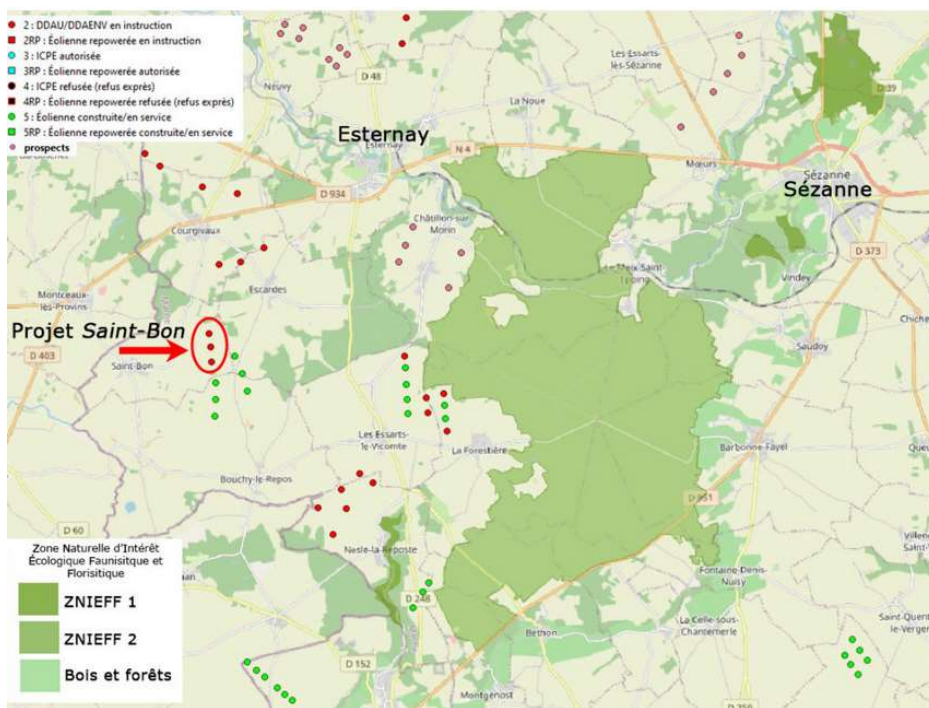
A l'attention de Monsieur Gérard CHEVALIER, commissaire enquêteur,

Messieurs,

SAINT BON c'est déjà 6 éoliennes, mais ce n'est pas assez et ERDP, entreprise portugaise souhaite en rajouter 3 de fabrication danoise, 4 ans plus tard, et évidemment toujours par groupe de moins de 7 pour éviter les appels d'offres.

Remarque : Pour la France il restera sans doute la main d'œuvre de maintenance et le rachat du MW à quel prix ? (je n'ai pas trouvé l'information dans l'étude d'impact ni le tableau de financement sur la durée de vie des éoliennes)

Au vu de la carte ci-dessous il est à noter un mitage éolien inter-forêts qui est un pur scandale pour l'avifaune. Il est tellement évident que les passages de volatiles entre massifs boisés sont impactés par toutes ces éoliennes interférentes et toute démonstration du contraire ne peut qu'approcher l'incohérence.



Les habitants du hameau de Villouette auront une vision 180° sur les éoliennes à 800 mètres de chez eux et le bruit en cadeau.

La suite pour quand car le Hameau de Villouette n'est pas encore entouré et cela devient une habitude de ceindre les villages dans le sud-ouest marnais ?

La mesure de compensation d'implanter des haies aux abords des habitations fait doucement rire (c'est d'ailleurs la

mesure de compensation habituelle qui en aucun cas cache des éoliennes de 150m de hauteur)

Va-t-on accepter longtemps des mesures compensatoires qui se moquent de la population ?

Nous avons eu le même type de mesure sur un parc refusé mais personne ne voulait des haies sur son terrain car la plantation effectuée par le promoteur laissait l'entretien à charge du propriétaire du terrain

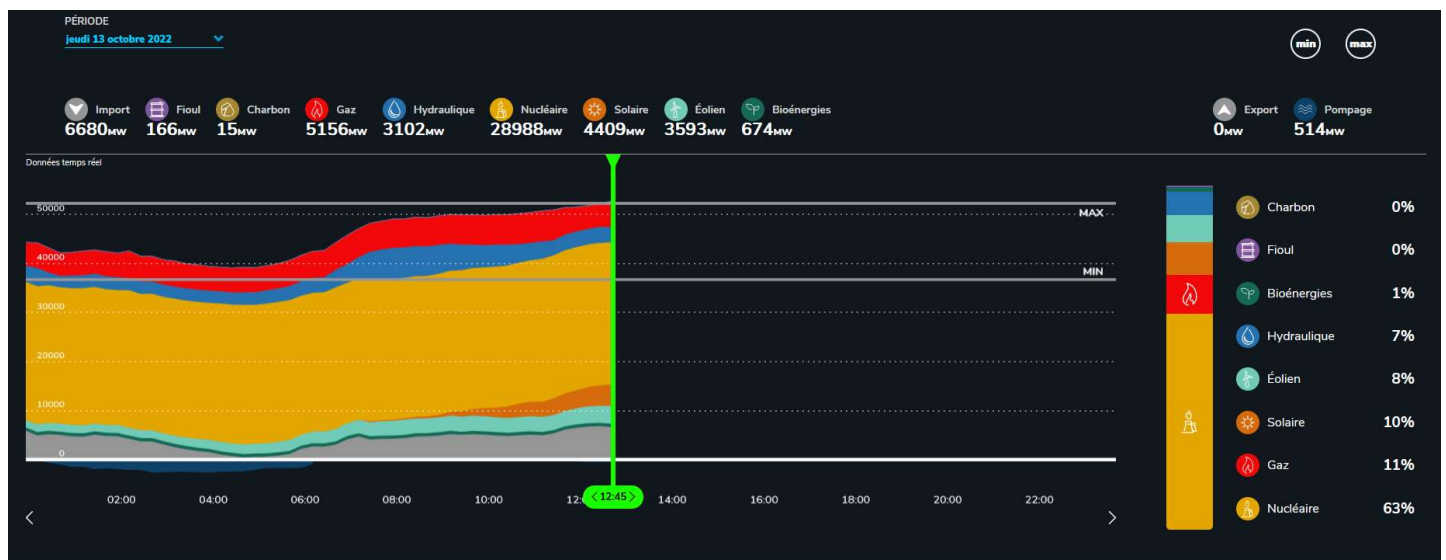
Pour le cas de Saint Bon, à quel endroit sont prévues les haies et qui les entretiendra ?

Les parcs éoliens en projet ne précisent pas dans leurs études d'impact la source de raccordement. A ce jour dans la réponse MRAe le promoteur annonce RUPEREUX en Seine et Marne à 15kms.

Quel sera le coût de raccordement à la charge de ENEDIS et la répartition du coût entre les différents payeurs ?

Concernant les émissions de CO2 évitées par rapport au mix énergétique français, le calcul est effectué intrinsèque dans la réponse à la MRAe (P10) permettant d'estimer des économies de CO2 alors que cette énergie aléatoire a besoin d'une compensation par le pétrole, le gaz ou de charbon pour pallier le manque de vent donc une augmentation maximale de carbone par kWh .

Dans cette même page le promoteur met en avant l'avantage de l'éolien qui n'a pas de déchets radioactifs comme la filière nucléaire.



Aujourd'hui 13 octobre, 9000 éoliennes en France produisent 8% de l'énergie et le même jour de la semaine dernière 4%. Au lieu de se comparer au nucléaire par les déchets il serait plus opportun d'analyser ce tableau et de constater que le nucléaire permet LA production la plus importante électrique malgré de nombreux réacteurs en maintenance lesquels lorsqu'ils étaient en activité permettaient d'exporter de l'énergie au lieu en ce moment d'en importer. Le solaire est même meilleur que l'éolien.

L'éolien ne permet pas de nous assurer une constance énergétique sans énergies fossiles carbonées de substitution.

Le mix énergétique avec de l'éolien est une incohérence que le gouvernement ne reconnaît pas.

La Marne et plus spécifiquement le sud-ouest marnais payent un lourd tribut pour cette incohérence :

- Médaille d'argent français après la Somme avec bientôt 1000 éoliennes dont la moitié déjà installées en un mitage désastreux
- Paysages altérés, plus d'horizon, dont la renommée ne permettra plus l'attrait touristique et résidences secondaires
- Avifaune en péril
- Cadre de vie des habitants transformé (vue, flash lumineux, bruit, baisse immobilière ...)
- Concernant la santé, déni sur les nuisances électro-magnétiques, les infra-sons, le syndrome éolien

- La législation à 500 mètres des habitations n'a pas changé depuis que les éoliennes de 100 mètres sont passées à 150 mètres voire 180 mètres (projet de Vauchamps) et la préconisation de 10 fois la hauteur de l'éolienne est soigneusement évitée
- Dans le même registre, sont considérés impactés les villages à 6 kms à la ronde alors qu'avec des éoliennes de 180 mètres l'impact va beaucoup plus loin. Je vois des éoliennes de 127 mètres de hauteur à 12 kms de chez moi, peu d'impact certes, mais l'avis des communes à 6kms n'est plus cohérent eu égard aux éoliennes dont la hauteur est presque le double que lors de la législation

Le projet de SAINT BON est une gageure de plus par rapport à son environnement et il faut VRAIMENT arrêter ce **massacre sud-ouest marnais** qui profite aux multinationales étrangères pour la plupart et aux propriétaires terriens. **Pour la population pas de retour bénéfique.**

Je m'oppose à tout nouveau projet éolien dans la MARNE, mon terroir de naissance et de vie et je souhaite une prise de conscience du problème par les collectivités locales et territoriales.

Je vous remercie.

A Champaubert, le 13 octobre 2022,

Mme DOREY